

Orientations

Orientation 3.6.2 Intégrer la biodiversité dans l'aménagement des domaines skiables

Contexte

L'existence de procédures de planification spécifiques aux domaines skiables, avec les unités touristiques nouvelles et la gestion intégrée des domaines doivent permettre de favoriser la prise en compte des enjeux de biodiversité à une échelle appropriée. Un gros effort a été entrepris pour limiter la dangerosité des câbles de remontées mécaniques vis-à-vis des oiseaux par les gestionnaires des domaines skiables avec l'appui technique reconnu du parc national. La mortalité accidentelle due aux câbles affecte notamment des espèces de grande valeur patrimoniale comme les galliformes et les rapaces.

[...]

Enjeux

Cette orientation s'inscrit à l'articulation de l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui relève d'une mission fondamentale du parc national l'enjeu Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous, qui traduit une posture nouvelle de l'établissement public du parc national.

Lignes directrices de l'orientation

- Poursuivre l'effort d'équipement des câbles en dispositifs de visualisation qui permet une diminution significative des accidents mortels pour les oiseaux.
- Maintenir voire restaurer les habitats* de reproduction et d'hivernage, éviter leur fractionnement et y limiter le dérangement en période sensible.
- Mener une réflexion à l'échelle de l'ensemble du domaine skiable pour concilier au mieux, et en amont des projets ponctuels d'extension, mais aussi de restructuration, les besoins d'équipement du domaine et la préservation des zones humides.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.6.2.a - Inventorier et équiper les câbles dangereux pour	Recensement, porter à connaissance des maîtres d'ouvrage, appui technique pour la mise au	Visualisation des équipements communaux dangereux	OGM, gestionnaires de domaines skiables,DSF, RTE, ERDF, régies d'électricité, associations

Orientations

l'avifaune

point et l'amélioration des
dispositifs de visualisation

de protection de la nature

Orientations

<p>3.6.2.b - Élaborer et mettre en oeuvre des plans d'actions « zones humides » pour les domaines skiables présentant une forte densité de zones humides</p>	<p>Accompagnement de projet, expertise, soutien</p>	<p>Accompagnement de projet, soutien</p> <p>Mise en oeuvre dans domaines en régie communale</p>	<p>CEN73, APTV, gestionnaires de domaines skiables, Agence de l'eau, pays, associations de protection de la nature</p>
<p>3.6.2.c - Élaborer et mettre en oeuvre des plans d'action</p> <p>tétras-lyre, perdrix bartavelle et lagopède à l'échelle des domaines skiables</p>	<p>Incitation, expertise, accompagnement, soutien</p>	<p>Mise en oeuvre dans domaines en régie communale</p>	<p>Gestionnaires de domaines skiables, OGM, Fédération de chasse, associations de protection de la nature</p>
<p>3.6.2.d - Limiter la fragmentation des massifs forestiers Veille dans le cadre des avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles</p>	<p>Intégration dans les projets en régie communale</p>		<p>Stations de montagne, ONF</p>
<p>3.6.2.e - Prendre en compte les tétraonidés, les rapaces et leurs milieux dans l'aménagement et la restructuration des domaines skiables, leurs travaux associés et leurs mesures compensatoires</p>	<p>Accompagnement de projet, expertise, soutien, veille dans le cadre des avis sur les projets d'UTN</p>	<p>Mise en oeuvre dans domaines en régie communale</p>	<p>Stations de montagne, LPO</p>
<p>Autres mesures contractuelles contribuant à l'orientation</p>			
<p>Mesures 3.1.1.b / 3.2.1.a / 3.2.1.b / 3.2.1.c / 3.2.1.h</p>			

Référence ID de l'article : #4998

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 14:12